

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – SATIGNY TC

1. DATES

La saison s'étend du 30 août 2023 au 19 juin 2024

Saison automne: du 30 août au 21 octobre 2023

Saison hiver: du 3 novembre 2023 au 23 mars 2024

Saison printemps: du 27 mars au 19 juin 2024

**Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires ni lors des jours fériés suivants:
vendredi de l'Ascension.**

2. LIEUX

Satigny Tennis-Club, Centre Sportif, Route de Aire-la-Ville 166, 1242 Satigny (Saison automne et printemps)

Salle de gymnastique de l'école de Satigny-Village, Route de la Gare-de-Satigny 27A, 1242 Satigny (Saison hiver)

3. CATEGORIES

Mini-Tennis (4 - 7 ans)

Eveil au tennis, développement de la motricité, de la coordination, de l'adresse, de l'équilibre par des exercices ludiques et des jeux avec ou sans raquette.

Débutants (8 - 18 ans)

Initiation au tennis, bases technique et tactique, exercices ludiques et jeux.

Perfectionnement (8 - 18 ans)

Perfectionnement des coups de base, développement de la technique, de la tactique et du mental. Jeux et introduction aux matches.

Avancés (8 - 18 ans)

Consolidation de la technique, de la tactique et du mental. Condition physique, jeux et matches.

Compétition (8 – 18 ans)

Ajustements technique, tactique et mental avancés: apprendre à exploiter ses capacités lors de situations de matches. Licence obligatoire pour participer à des tournois officiels. Minimum 2 entraînements par semaine.

4. GROUPES

Les groupes seront constitués selon les âges et les niveaux. Maximum 6 joueurs par groupe hormis la section *Compétition*. Maximum 4 joueurs pour la catégorie *Compétition*: les critères de sélection sont définis par les professeurs. Les groupes peuvent être modifiés selon l'avis des professeurs.

5. DUREE DES COURS

Cours de 60, 90 ou 120 minutes.

6. EQUIPEMENT

Les enfants doivent venir à leur cours en tenue de sport, chaussures de tennis, raquette, casquette et eau. Team Tennis Management peut prêter du matériel lors du premier trimestre de participation.

Ces conditions sont en accord avec le règlement interne du club.

7. INSCRIPTION

Les inscriptions aux cours se font par le biais d'un bulletin d'inscription.

L'inscription est à renvoyer à l'adresse suivante: info@teamentennismangement.com

La confirmation de votre inscription est envoyée par courriel.

L'inscription est automatiquement renouvelée d'une année à l'autre. En cas d'arrêt, le participant doit avertir par écrit Team Tennis Management avant la fin de la saison courante.

Le paiement des cours se fait à la réception de la facture envoyée par Team Tennis Management.

Le non-respect des délais de paiements peut entraîner des démarches administratives et des frais supplémentaires. (Frais de rappel facturés 20 CHF dès le 2^{ème} rappel).

Pour s'inscrire dans l'école de tennis, le Satigny Tennis-Club requiert l'adhésion de l'enfant au club. Bulletin d'inscription à télécharger sur www.satignytc.ch

8. ORGANISATION DES COURS ET HORAIRES

Les cours ont lieu principalement les mercredis et samedis. D'autres jours peuvent être considérés selon la demande, uniquement durant les sessions d'automne et de printemps.

Les cours en automne et au printemps ont lieu au Satigny Tennis-Club.

Les cours en hiver ont lieu à la salle de gymnastique de l'école de Satigny-Village les mercredis après-midi et samedis. Les horaires durant cette saison peuvent être changés selon les disponibilités de la salle de gymnastique.

Team Tennis Management se réserve le droit de refuser, de transférer ou d'exclure toute personne qui perturberait le bon déroulement des cours. Les élèves de l'école de Team Tennis Management se doivent de respecter le code de conduite et les valeurs de Team Tennis Management.

Toute absence de l'enfant au cours doit être signalée au professeur avant le cours.

9. ANNULATION DES COURS

En cas de doute sur la météo, les parents d'élèves ou les élèves concernés doivent se renseigner auprès de leur professeur sur la tenue du cours 45 minutes avant le début de la leçon. En l'absence de tout message de la part de Team Tennis Management, le cours est maintenu.

Les cours annulés ne sont ni remplacés ni remboursés.

En cas de circonstances exceptionnelles (accidents, deuils,...), faute de trouver un remplaçant, le cours est annulé. Cependant, il pourra être rattrapé en cours de saison dans la mesure du possible.

Lors de décisions dépassant le cadre des règles de Team Tennis Management, telles que les restrictions sanitaires liées à la pandémie COVID-19, les mêmes conditions qu'en cas de pluie s'appliqueront.

10. TARIFS

Mini-Tennis, Débutants, Perfectionnement, Avancés, Compétition:

600 CHF / 1 heure hebdomadaire durant la saison

900 CHF / 1h30 heure hebdomadaire durant la saison

1100 CHF / 2 heures hebdomadaires durant la saison

Le deuxième enfant et les suivants d'une même famille bénéficient d'une réduction de 10% sur le prix de base.

Dans le cas d'un parrainage d'un nouvel élève, le junior qui a amené la nouvelle inscription dans l'école de tennis bénéficiera d'une réduction de 10% sur le prix de base.

Dans le cas où un élève désire prendre un deuxième entraînement, une réduction de 10% lui sera accordée sur le prix de base du deuxième entraînement.

Le tarif des cours est calculé sur un forfait de 30 sessions sur la saison, alors qu'en général celle-ci comprend plus de sessions.

11. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement valide définitivement l'inscription de l'enfant à l'école de tennis.

Il est possible de payer l'inscription en 2 versements si nécessaire: la première moitié avant le 21 octobre 2023 et la seconde moitié avant le 31 janvier 2024.

Si vous avez des difficultés de paiement, veuillez nous contacter par courriel afin de trouver un arrangement.

Le paiement se fait de préférence via IBAN. Autres moyens de paiement possibles sur demande.

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – SATIGNY TC

12. ANNULATION ET FRAIS

En cas d'annulation ou d'arrêt en cours de saison, aucun remboursement n'est effectué. Le report sur une autre inscription (stage, saison suivante) est envisageable.

Pour tout désistement non justifié et non écrit, des frais d'annulation de 50 CHF seront facturés.

13. ASSURANCES ET MALADIE

Tous les participants doivent justifier d'une assurance personnelle en responsabilité civile et d'une assurance accident.

Team Tennis Management décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure qui surviendrait durant les cours.

Tout problème d'ordre médical (allergie, traitement, asthme, ...) doit être signalé au professeur.

Les cours ne sont pas remboursés en cas de maladie ou d'accident sauf sur présentation d'un certificat médical valable indiquant une indisponibilité supérieure à 3 mois.

14. VOL ET PERTE DE MATERIEL

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Team Tennis Management décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

15. DROIT A L'IMAGE

Afin de promouvoir ses activités, Team Tennis Management se réserve le droit de publier des photos et vidéos de ses élèves dans ses différents outils promotionnels et sur son site web.

Genève, le 3 juillet 2023